

**La France, riche de sa surface littorale et de la diversité de ses départements et collectivités l'outremer, est une grande nation maritime. Au-delà de l'importance du domaine relevant de sa souveraineté ou de sa juridiction, dont 95 % bordent ses territoires ultramarins, ce sont en effet des pans entiers de son économie, de son industrie et de sa diplomatie qui sont tournés vers la mer. La sûreté de cet espace stratégique est par ailleurs indispensable à notre défense, notamment la dissuasion.**

La multiplicité des risques et menaces pesant sur nos espaces et nos activités maritimes ainsi que la nécessité d'y répondre de façon globale, dans un cadre interministériel et international, justifient l'élaboration d'une stratégie nationale. La pluralité des acteurs français agissant en mer nécessite une approche croisée pour préserver l'ensemble de nos intérêts. Les menaces et les risques maritimes sont croissants et l'ampleur de leurs conséquences sur la sécurité nationale nécessite une approche intégrée et prospective. En effet, dans un contexte stratégique international de plus en plus instable, où la faiblesse de nombreux États, la concurrence économique et la prédation des richesses constituent des facteurs aggravants, on constate un développement des menaces en mer tandis que les risques environnementaux ou liés aux changements climatiques ne font que croître.

La présente stratégie vise, par conséquent, à préciser les risques et menaces auxquels nous serons confrontés au cours des dix prochaines années, dans notre domaine maritime national comme dans les espaces maritimes internationaux d'intérêt pour la France. À cet égard, elle s'inscrit dans le prolongement du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et apporte une vision nationale complémentaire à la stratégie de sûreté maritime de l'Union européenne adoptée en 2014.

Elle détermine, en outre, les priorités de notre action face aux défis, actuels et à venir, et les réponses que nous pouvons apporter dans un cadre national, mais également sur les théâtres régionaux pertinents et au niveau international. Il s'agit, en particulier, de garantir l'intégrité du territoire, de protéger nos ressortissants, dans notre domaine maritime comme dans les espaces maritimes internationaux et d'endiguer les trafics de tous types tout en défendant nos intérêts économiques et environnementaux.

Ces orientations s'appuient sur le concept d'action de l'État en mer et de fonction garde-côtes, pierre angulaire de cette stratégie. Celle-ci propose des voies d'amélioration de la gouvernance et des instruments juridiques, des leviers d'action diplomatiques, technologiques, ou opérationnels et l'adaptation de nos capacités d'action dans un cadre interministériel, en partenariat avec d'autres États et organisations régionales ou internationales ainsi qu'avec les acteurs privés. Elle est sous tendue par un processus permanent d'analyse du renseignement en vue d'actions ciblées afin d'optimiser nos efforts dans les domaines budgétaire et sécuritaire.

**Consultez notre rubrique dédiée à la [MARITIMISATION](#)**